



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**PORTES  
SUD PÉRIGORD**

## PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2024

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le 14 OCTOBRE 2024 à 20 H 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué  
s'est réuni salle de la mairie à PLAISANCE  
sous la présidence de M. Jérôme BETAÏLLE

En exercice 40  
Présents 32  
Pouvoirs 01  
Votants 33

Date de convocation : 8 octobre 2024

Délégués des communes :

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<b><u>BOISSE</u></b> -Mme Stéphanie MOLLE - Excusée	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Bernard TRIFFE - Excusé
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAÏLLE -Mme Mayia BISCAY -M. Jérôme LOUREC + 1 pouvoir -Mme Mélanie KLEIBER -M. François LEMAIRE -Mme Myriam LESCURE – Excusée <b>pouvoir à M Lourec</b> -M. Gilles BERGOUXNOUX - Excusé -Mme Annie LANDAT -M. Xavier THEVENET – Absent -M. Maurice BARDET -Mme Viviane LAGENE BRE -M. Henri DELAGE	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN - Absent	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FONROQUE</u></b>  -Mme Lucie GRELON - Excusée	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. J-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS -M. Sébastien DELMARES - Excusé	<b><u>MONMADALES</u></b>  -M. Serge TABOURET
<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE	<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC
<b><u>PLAISANCE</u></b> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> -M. Daniel TOUPANCE	<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES
<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -M. Pascal MARTY	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -Moïse LABONNE	<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO
<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<b><u>ST-JULIEN-INNOCEANCE-EULALIE</u></b> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -Mme Béatrice ROUSSELY
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. David HILAIRE
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -Mme Christine LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

## Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 16 septembre 2024

1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'une garderie à Issigeac
2. Lancement d'un accord cadre pour la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique du parc scolaire
3. Achat d'un véhicule de portage de repas scolaires
4. Budget SPANC - Admission en non-valeur
5. Budget principal – Admission en non-valeur
6. Fédération départementale de Chasse – Convention pour participation aux frais de collecte
7. ZAE du Carrousel – Acquisition d'une parcelle
8. ZAE du Carrousel – Vente d'une parcelle
9. Questions diverses

Le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- Intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap – Convention avec l'Education Nationale.

La demande est validée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 16 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Le président passe à l'ordre du jour.

### **1. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'une garderie à Issigeac**

Monsieur BETAILLE présente le rapport relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de la garderie d'Issigeac.

Il rappelle le contexte de l'opération et son plan de financement.

Il précise que le Conseil Départemental délibèrera au mois de novembre sur l'attribution du contrat territorial.

Il donne la parole à Madame BALAINE qui fait la présentation des offres reçues.

Monsieur BETAILLE fait remarquer le nombre de plis exceptionnellement élevé qui ont été reçus.

Il propose de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte du plan de financement de l'opération,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec les demandes de financement,
- De valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- De retenir l'offre de Michel APARD pour un montant de 54 820.00 € HT
- D'autoriser le Président à signer le marché et tout autre document utile à cette opération.

### **2 Lancement d'un accord cadre pour la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique du parc scolaire**

Monsieur BETAILLE présente le rapport relatif au lancement d'un marché sous forme d'accord cadre à bons de commande pour la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation du parc scolaire.

Il rappelle le contexte de l'opération, son plan de financement et le découpage opérationnel qui a été arrêté.

Il donne la parole à Madame BALAINE qui présente la forme du marché envisagé, les différentes missions à chiffrer en fonction du coût des futures opérations et les compétences attendues des candidats.

Monsieur BETAILLE précise que les études de diagnostics, déjà réalisées, vont devoir être affinées. Il indique également que même si ce marché est lancé pour une durée de 4 années, c'est une forme de marché qui permet d'être souple et qui pourra s'adapter au fil du temps, selon les évolutions des décisions qui seront prises. L'accord cadre permettra également de s'adapter selon les évolutions des financements des opérations.

Monsieur TABOURET demande si la consultation pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage va être lancée de manière concomitante.

Monsieur BETAILLE indique qu'à ce stade, l'intervention d'un Assistant Maître d'Ouvrage n'est pas nécessaire, mais que cela pourrait intervenir selon l'avancement de l'opération et qu'il conviendra de se reposer cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de :

- D'autoriser le Président à lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre sous forme d'accord cadre à bon de commande pour les travaux de rénovation énergétique du parc scolaire de Portes Sud Périgord.

### **3 Achat d'un véhicule de portage des repas scolaires**

---

Monsieur BETAILLE présente le rapport relatif au rachat d'un véhicule de portage pour les repas des scolaires. Il précise qu'en lien avec l'augmentation des quantités livrées, les temps de livraison commencent à être contraints, l'agent en charge effectuant régulièrement des heures supplémentaires qu'il doit rattraper.

Monsieur BETAILLE présente l'évolution des quantités des repas livrés sur un an et précise que, grâce au prix compétitif voulu par les élus, la Communauté des Communes et le CIAS Portes Sud Périgord permettent une action importante auprès des aînés du territoire et que le travail réalisé par la cuisine d'Issigeac est très apprécié.

Monsieur BETAILLE rappelle que le temps de livraison permet également d'exercer un contrôle auprès des bénéficiaires.

Concernant les temps d'immobilisation du véhicule, Monsieur BETAILLE indique également que l'acquisition de ce véhicule permettra de palier à ces périodes dans de meilleures conditions.

Enfin, la dissociation des livraisons domicile/scolaire permettra de retrouver de la souplesse sur la livraison à domicile et ainsi pouvoir accepter de nouveaux bénéficiaires.

Il invite les élus à faire connaître ce service auprès de leur population. Pour rappel les livraisons ont lieu sur 5 jours pour la semaine complète.

Monsieur LEGAL demande comment sera réalisée la livraison des écoles.

Monsieur BETAILLE indique qu'à ce stade, il est envisagé de solliciter un agent de la Communauté des Communes qui est en poste à la cantine du collège. Les heures qui seront allouées à cet agent « remplaceront » les heures supplémentaires effectuées à ce jour.

Monsieur VEYRAC demande ce qu'il en est du contrat de location.

Monsieur BETAILLE précise que, grâce au contrat publicitaire, le coût de location pour le CIAS est de 1600 €/an, auquel se rajoutent les frais d'assurance, d'entretien du véhicule et de carburant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de :

- D'autoriser l'acquisition du véhicule de portage actuel auprès de FRANCE COLLECTIVITES INVEST,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'acquisition du véhicule,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires au changement d'immatriculation.

#### **4 Budget SPANC – Admission en non-valeur**

---

Monsieur BETAILLE présente la demande de la Trésorerie d'admettre en non-valeur 3 créances pour un montant de 240 €.

Il précise que l'admission en non-valeur ne constitue pas un effacement de la dette et qu'il va charger un agent de la Communauté des Communes de relancer les créanciers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Valider la demande de la trésorerie pour l'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant de 240.00 €,
- D'Autoriser le Président à faire procéder au mandatement sur le compte 6541.

#### **5 Budget principal – Admission en non-valeur**

---

Monsieur BETAILLE présente la demande de la Trésorerie d'admettre en non-valeur 21 créances datant de 2017 à 2019, pour un montant total de 1221.04 €.

Pour le budget principal, comme pour le budget du SPANC, des relances vont être faites auprès des usagers, même si certains ont pu quitter le territoire, étant donné les délais de traitement par la Trésorerie.

Monsieur DELAGE Henri demande quelle est la tendance de ces impayés sur les dernières années.

Monsieur BETAILLE indique qu'à ce stade, nous n'avons pas d'indicateurs, mais qu'il va solliciter les services de l'Etat pour avoir un état des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Valider la demande de la trésorerie pour l'admission en non-valeur des titres présentés pour un montant de 1221.04 €,
- Autoriser le Président à faire procéder au mandatement sur le compte 6541.

#### **6 Fédération départementale des Chasseurs de la Dordogne – Convention pour participation aux frais de collecte**

---

Monsieur BETAILLE présente le rapport relatif à la signature d'une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne pour le financement d'un point de collecte du territoire à Eymet.

Monsieur VEYRAC demande si la Communauté des Communes peut être amenée à financer d'autres points de collecte.

Monsieur BETAILLE indique que chaque Communauté des Communes finance les points de collecte de son territoire, sans que les associations de chasse n'aient d'obligation sur l'utilisation des points de collecte.

Il précise qu'il s'agit bien d'une nouvelle dépense et que la Communauté des Communes est sollicitée à hauteur de 25 % du montant des dépenses totales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de:

- Autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Fédération Départementale des chasseurs de la Dordogne pour la collecte et le traitement des déchets de venaison,
- Valider la participation financière d'un montant de 933.12 € pour la saison de chasse 2024/2024.

#### **7 ZAE du Carrousel – Acquisition d'une parcelle**

---

Monsieur BETAILLE rappelle la délibération du 10 juin 2024 qui consistait en un échange de parcelles avec la Société MERCADIER-LOU CASCOUN, dans le cadre de la création de la zone d'activité du Carrousel.

Suite à la transmission de cette délibération au notaire, ce dernier a précisé la nécessité de réaliser 2 actes (une acquisition, une vente), se référant à 2 délibérations distinctes.

La présente délibération concerne l'acquisition d'une parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Valider l'acquisition d'une parcelle de 362 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle ZE 120 au prix de 1448 € HT,
- D'autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus,

- Désigner Maître Louton pour rédiger l'acte de vente à intervenir,
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition.

## **8 ZAE du Carrousel – Vente d'une parcelle**

Monsieur BETAILLE rappelle la délibération du 10 juin 2024 qui consistait en un échange de parcelles avec la Société MERCADIER-LOU CASCOUN, dans le cadre de la création de la zone d'activité du Carrousel.

Suite à la transmission de cette délibération au notaire, ce dernier a précisé la nécessité de réaliser 2 actes (une acquisition, une vente), se référant à 2 délibérations distinctes.

La présente délibération concerne la vente d'une parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Valider la cession de la parcelle ZE 176 d'une surface de 1 664m<sup>2</sup> au prix de 6 656 € HT
- D'autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus
- Désigner Maître Louton pour rédiger l'acte de vente à intervenir,
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette vente.

## **9- Intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap – Convention avec l'Education Nationale :**

Monsieur BETAILLE présente la demande des services de l'éducation nationale de signer une convention permettant à une AESH d'intervenir auprès d'un enfant pendant le temps méridien.

Il précise qu'à ce stade, la demande concerne une Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap sur l'école d'Issigeac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la convention avec la DSDEN relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne,
- Autoriser le Président à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette dernière.

## **10- Questions diverses :**

- Monsieur BETAILLE indique que le calendrier des séances du Conseil Communautaire de 2025 va être transmis prochainement sur le principe d'une séance le second Lundi de chaque mois. Il indique toutefois que pour le mois de janvier, le Conseil Communautaire se réunira le Lundi 20 janvier 2024.

- Monsieur VEYRAC fait état des difficultés rencontrées, lors des travaux agricoles récents qui ont entraîné des salissures importantes sur les voiries, en particulier départementales. Il souhaite que les services des routes du Département puissent accompagner les agriculteurs pour mieux anticiper ces problèmes.

Monsieur LEGAL précise qu'une réunion a été organisée à la Sous-Préfecture en présence des propriétaires des méthaniseurs, des gestionnaires de voirie et que les maires ont été conviés.

Monsieur BOURDIL rappelle que les agriculteurs sont responsables en cas d'accident et qu'ils n'en ont parfois pas conscience.

Monsieur BETAILLE indique qu'il fera remonter la demande de Monsieur VEYRAC auprès des Services du Conseil Départemental.

- Monsieur CASTAGNER fait état de la demande de l'association « Les Couleurs de Pierre Belvès » de dénommer la médiathèque « Pierre Belvès ». Le local géré par la commune étant propriété de la Communauté des Communes, il souhaite connaître l'avis du Conseil Communautaire sur ce point.

Monsieur BETAILLE demande à ce que la commune puisse formaliser sa demande sur la base d'une délibération du Conseil Municipal, qui donnera lieu à une délibération en Conseil Communautaire.

- Monsieur LEGAL évoque le transfert de la compétence de l'assainissement collectif et demande à ce qu'il puisse être pris le temps de bien étudier ce transfert.



Monsieur BETAILLE indique qu'une réunion de préparation a eu lieu la semaine dernière en présence de Monsieur TRIFFE et de l'ATD qui nous accompagne sur ce dossier.

Il indique que la décision d'annuler la réunion prévue cette semaine a été prise à la lumière du manque d'information en notre possession, notamment sur les modalités d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Il rappelle que, malgré les annonces du 1<sup>er</sup> Ministre, à ce jour, le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 reste obligatoire, et qu'il convient de continuer à travailler dans l'hypothèse où la loi resterait en l'état. Mais à ce stade, il y a trop d'incertitudes sur les financements.

Monsieur BETAILLE rappelle que le Conseil Départemental finance les systèmes d'assainissement uniquement dans l'enveloppe du contrat territorial, et que cette dernière est d'ores et déjà fléchée. On ne connaît pas à ce stade le futur contrat, ni même à compter de quand il émergera.

Il indique également que l'Agence de l'Eau envisagerait de ne plus financer de projets sous maîtrise d'ouvrage communale, et qu'il apparaît nécessaire d'avoir plus d'informations, afin de poursuivre le travail dans de bonnes conditions.

- Monsieur BETAILLE rappelle aux maires qu'ils ont reçu en commune un courrier du Cerema leur proposant de répondre à un appel à projet nommé « programmes National Ponts Travaux » pour obtenir des fonds exceptionnels pour la mise en conformité des ouvrages d'arts. Il est annoncé des financements pouvant aller jusqu'à 60 %, et il invite les élus à s'en saisir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La secrétaire de séance,  
Françoise DUBOIS



Le Président,  
Jérôme BETAILLE

